

Merci de le remplir très lisiblement en lettres majuscules !

**Dossier à remettre complet le lundi 09 juillet et le lundi 27 août de 09h30 à 10h au gymnase des Chênes à Cergy  
Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet.**

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LA GYMNASTE

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... À ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone Domicile : ..... Téléphone Travail : ..... Téléphone portable : .....

**Adresse e-mail** de correspondance avec les représentants légaux (à écrire lisiblement, attention, cette adresse est utilisée pour toutes les communications avec les familles, ex : annulation de cours, compétition, gala,...) :

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES RESPONSABLES LEGAUX

NOM et Prénom de la mère : .....

Adresse : .....

Téléphone Domicile : ..... Téléphone Travail : ..... Téléphone portable : .....

NOM et Prénom du père : .....

Adresse : .....

Téléphone Domicile : ..... Téléphone Travail : ..... Téléphone portable : .....

La Gymnaste était-elle licenciée dans un autre Club de gymnastique l'année précédente ? OUI - NON

Si oui indiquer le Nom du Club : .....

Ville : .....

Si possible : N°Licence : ..... Fédération : .....

Contre-indication médicale : .....

.....  
Antécédents médicaux dont opération de -6mois : .....



Merci de le remplir très lisiblement en lettres majuscules !

Dossier à remettre complet le lundi 09 juillet et le lundi 27 aout de 09h30 à 10h au gymnase des Chênes à Cergy

Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet.

## TARIFS (Voir notice d'information ci-jointe) :

- \* Remise de 10% sur le prix de chaque cotisation (hors licence) pour **deux** adhésions d'une même famille (enfants / parents / frères et sœurs)
- \* Remise de 20% sur le prix de chaque cotisation (hors licence) pour **trois** adhésions d'une même famille

Catégorie :

Compétition et Coupe Formation Groupe : ..... Nbre d'entraînements/semaine : .....

Tarif correspondant : .....

Loisirs (Pépinière/Nymphe/Inter compétition) Jour : ..... Ville : ..... Horaire : .....

Tarif correspondant : .....

Babys Jour : ..... Ville : ..... Horaire : ..... Tarif correspondant : .....

Remise éventuelle : .....

**TOTAL DÛ AU CLUB :** .....

**Le club accepte les aides financières de la CAF, des CE, ainsi que les coupons sport et les chèques vacances.**

Moyen de règlement choisi :  ESPECES  CHEQUES (à l'ordre de : CPGR)

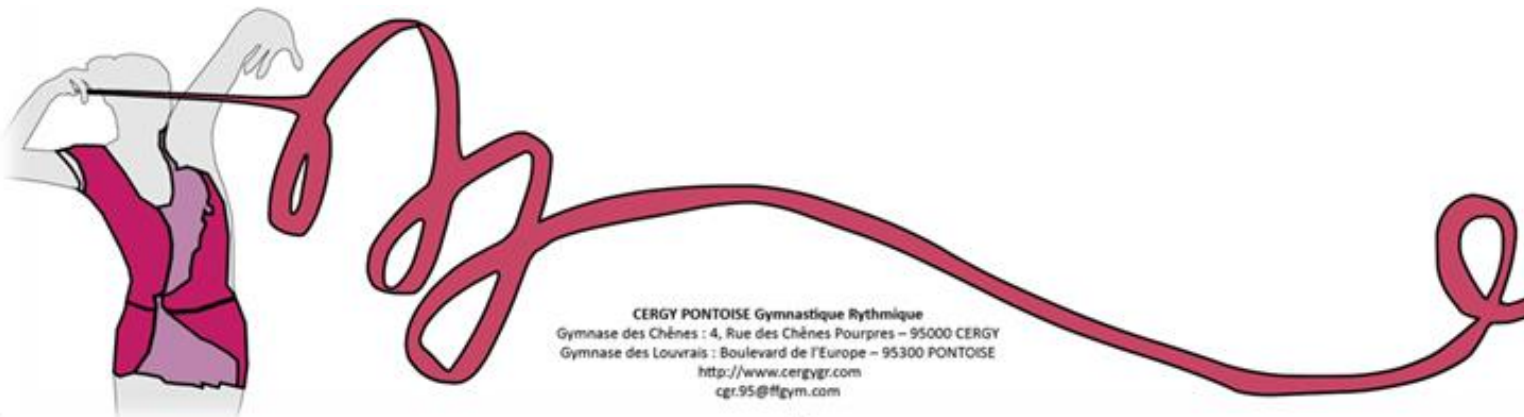
(Paiement en plusieurs fois accepté, merci d'inscrire la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque **dernier chèque fin janvier 2019**)

Je souhaite recevoir une attestation de paiement (merci de fournir une enveloppe timbrée supplémentaire)

**Taille débardeur inclus dans la d'adhésion sauf baby) :**  6/8 ans  8/10 ans  10/12ans  12/14 ans  XS  S  M  L  XL

## PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Un bulletin d'inscription par gymnaste rempli très lisiblement.
- **Soit** un certificat médical obligatoire pour toutes les gymnastes inscrites dans le pole compétition,
- **Soit** un certificat médical obligatoire pour les gymnastes inscrites dans le pole loisir non inscrite au club l'an passé,
- **Soit** le questionnaire médical joint pour les gymnastes inscrites dans le pole loisir inscrite au club l'an passé.
- 2 photos de l'adhérent avec son nom et prénom inscrit au dos (une seule photo pour les babys et les nymphes)
- Notice d'information de l'assurance FFG - Bulletin n°2 dûment signé par vos soins (fourni par le club au moment de l'inscription)
- Pour les gymnastes en compétition uniquement : deux chèques de caution, l'un de 200 € pour le prêt du justaucorps et l'autre de 30 € pour le prêt d'un engin, un chèque de 5€ de participation aux frais d'entretien des justaucorps (strass).



# AUTORISATIONS PARENTALES

Saison 2018 - 2019

## AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné (e) M., Mme., Mlle. ....,

Représentant légal de l'enfant .....

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement de Cergy Pontoise GR et accepte son application : « Tout enfant doit être déposé auprès du professeur de gymnastique rythmique par un adulte responsable qui, ainsi, vérifiera la présence du professeur. Seule l'inscription de l'enfant sur la feuille de présence engage la responsabilité de l'association pendant la durée du cours. Les enfants nées entre 2008 et 2015 (cours Baby GR, poussines et benjamines) doivent impérativement être récupérés auprès de l'entraîneur ou d'un adulte responsable dans le gymnase ». Pour les enfants plus âgés, merci de préciser votre choix ci-dessous :

J'autorise mon enfant à quitter seul le cours en fin d'activité

Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul le cours en fin d'activité

- autorise les dirigeants de **CERGY-PONTOISE GR** à prendre toutes décisions d'urgence médicale ou chirurgicale, et éventuellement l'hospitalisation si nécessaire

## DROIT A L'IMAGE

- autorise, l'association CERGY-PONTOISE GR, à utiliser l'image (photo et vidéo) de notre enfant en vue de promouvoir l'association et ses activités (site internet, facebook « groupe fermé », flyer, DVD...)

Fait le.....à.....

Pour faire valoir ce que de droit

Signature (avec mention lu et approuvé)

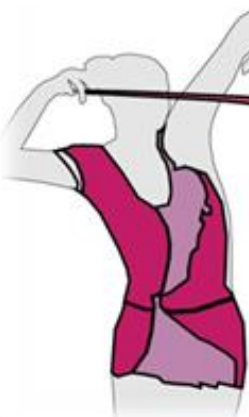
## DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné (e) M., Mme., Mlle. ....,

Représentant légal de l'enfant .....

Déclare décharger le club **CERGY-PONTOISE GR** de toute responsabilité envers les adhérents en cas de retard de plus de 10 minutes à la fin des entraînements, stages ou compétitions.

Fait le.....à.....



# NOTICE D'INFORMATION

Saison 2018 - 2019

Madame, Monsieur, chers Gymnastes,

Seuls les entraîneurs ont la capacité d'évaluer le niveau de pratique adapté à votre enfant et à sa progression.

L'inscription de votre enfant en "compétition" se fait sur proposition des entraîneurs et nécessite l'engagement de la gymnaste et de ses parents.

Nous vous rappelons que la compétition implique le même engagement pour toutes les gymnastes d'une même équipe : ponctualité, cours obligatoires, week-end de compétition, stages pendant les vacances...

## LES TARIFS DES ENTRAÎNEMENTS (hors stages pendant les vacances scolaires)

Les différentes catégories d'âge :

4-5 ans -> 2014-15 Baby  
6-7 ans -> 2012-13 Nympe  
8-9 ans -> 2010-11 Poussine  
10-11 ans -> 2008-09 Benjamine  
12-13 ans -> 2006-07 Minime  
14-15 ans -> 2004-05 Cadette  
16 ans et + -> 2003 et avant Junior-Senior

### ➤ Loisirs :

**Baby** (1h/semaine) : 190€  
**Nympe** (1h30/semaine) : 280 €  
**Pépière** (1h30/semaine) : 280 €  
**Inter-compétition** (2h/semaine) : 290 €

### ➤ Compétitions :

**Animation / Ruche** [Préparation à la coupe formation et challenge] : 2 cours/semaine : 400 €  
**Compétition Evolution** [niveau Trophée Fédéral B et C et Interrégionale] : 2 cours/semaine : 400 €  
**Performance** [niveau National et Trophée Fédéral A] : 3 cours/semaine : 450 €

**En supplément : forfait individuel : + 60 €**

Ces tarifs incluent le coût de la licence reversé à la Fédération Française de Gymnastique (FF Gym) et éventuellement à la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT). Ces tarifs incluent UN débardeur à l'effigie du club.

Chaque adhérent CPGR peut commander un débardeur CPGR au prix de 10 euros (6/8 ans à 12/14 ans) ou 12 euros (XS à XL)

Le prix des stages n'est PAS COMPRIS dans la cotisation.

## VIE DU CLUB

Toutes les gymnastes participent à 2 galas au cours de l'année : à Noël et en fin d'année. Seul le gala de fin d'année est payant pour tous les spectateurs (3 euros) et gratuit pour les enfants de -12ans.

Le club organise à l'attention des groupes « loisirs » une compétition interne « La CERGY-PONTOISE CUP ». La participation des gymnastes en section loisirs n'est pas obligatoire, mais c'est une motivation pour les enfants.

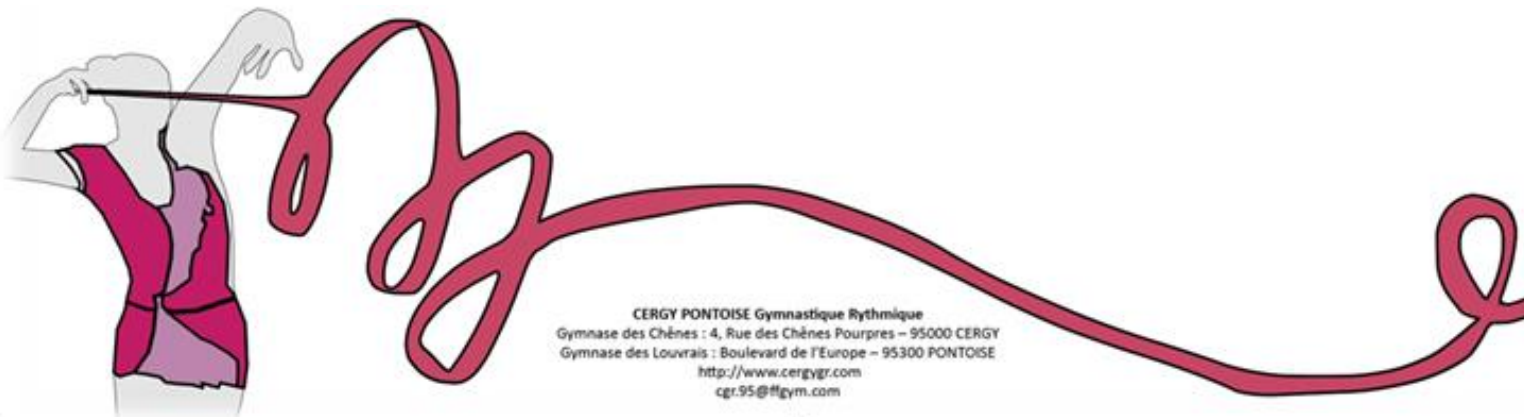
## COMMENT SAVOIR CE QUI SE PASSE DANS LE CLUB ?

Il faut consulter très régulièrement le panneau d'affichage dans le gymnase ou bien consulter le site internet du Club ([www.cergygr.com](http://www.cergygr.com)), ou bien entrer en contact avec un responsable ou un membre du bureau à l'adresse suivante :

[cgr95gym@gmail.com](mailto:cgr95gym@gmail.com) ou 06 50 96 54 65

De plus, des mailings sont faits régulièrement (annulation de cours / informations).

**Pensez à nous communiquer une adresse mail que vous consultez régulièrement !**



# NOTICE D'INFORMATION

Saison 2018 - 2019

## D'ENTRAÎNEMENT ET DANS LES GRADINS PENDANT LES COURS

### CALENDRIER DES ENTRAÎNEMENTS

Ils se déroulent selon le calendrier scolaire annuel. Traditionnellement, des stages sont organisés de 9h30 à 16h30 pendant une semaine de chaque vacance scolaire. Les dates de stage sont disponibles sur le site internet du club. La participation au stage est obligatoire pour les équipes en compétition et les individuels.

1 jour : 9€ 2 jours : 18€ 3 jours : 25€ 4 jours : 33€ 5 jours : 40€

**Certains entraînements du samedi sont susceptibles d'annulation du fait des compétitions. Ils seront récupérés en fonction de la disponibilité des salles et des entraîneurs. Une information sera faite aux parents.**

### L'EQUIPEMENT SPORTIF

Pour toutes les catégories « Compétitions » et « Loisirs », un débardeur club est intégré au prix de la cotisation. La tenue d'entraînement sera complétée d'un short de type cycliste d'une paire de socquettes propres de sport blanches.

La tenue d'entraînement classique pour les cours babys comprend un short de type cycliste et un tee-shirt près du corps, une paire de socquettes propre de sport blanches.

*Chaque adhérent CPGR peut commander un débardeur CPGR au prix de 10 euros (6/8 ans à 12/14 ans) ou 12 euros (XS à XL)*

**Toutes les gymnastes doivent avoir les cheveux attachés en chignon et venir avec une paire de claquettes de type « piscine » pour les déplacements dans le gymnase afin de maintenir la propreté du praticable.**

### POUR LES GYMNASTES EN ENSEMBLE ET EN COMPÉTITION INDIVIDUELLE

➤ Prévoir l'achat de chaussons de GR (environ 15€).

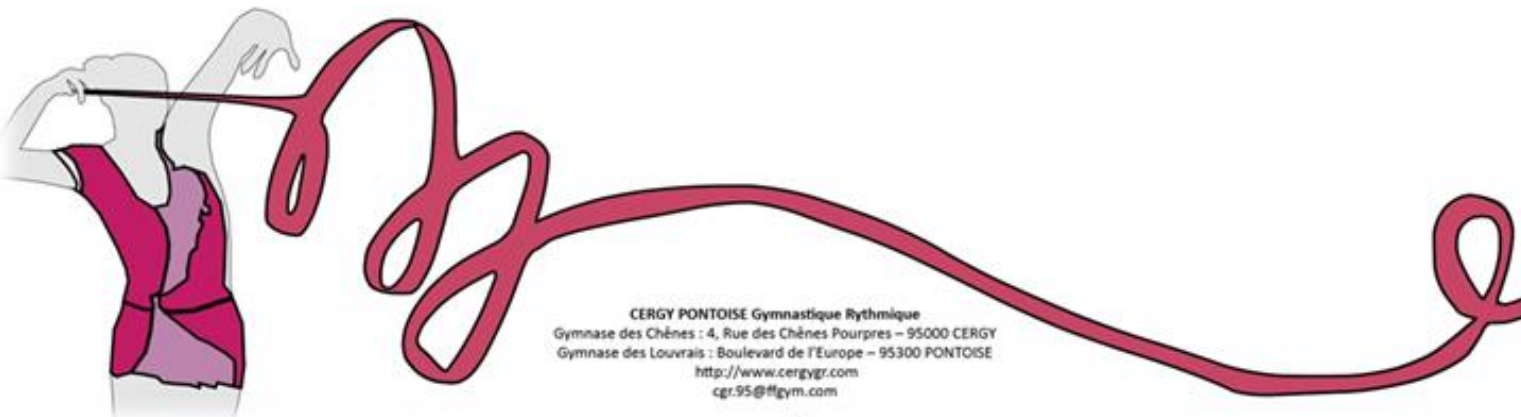
Comme tous les ans le club fera une commande groupée auprès d'un fournisseur (entre septembre et décembre). Vous en serez informés par un papier distribué à toutes les gymnastes.

➤ Pour les gymnastes en ensemble :

Un justaucorps leur sera prêté par le club. Un chèque de caution de 200 € sera demandé aux familles lors de la remise du justaucorps aux gymnastes. Une participation de 5 euros sera demandée aux gymnastes utilisant des justaucorps, pour les frais de réparation de paillettes et autres. Un autre chèque de caution de 30 € est également demandé pour le prêt de l'engin nécessaire à la compétition.

➤ Pour les gymnastes en compétition individuelle et en Coupe formation:

Soit la gymnaste possède son propre justaucorps, soit elle loue un justaucorps à une famille du club ou au club. Dans ce cas, un chèque de caution et la participation de 5 euros leur seront également demandés.





# REGLEMENT INTERIEUR

*A conserver par la famille !*

**CERGY - PONTOISE Gymnastique Rythmique**, est affilié à la Fédération Française de Gymnastique (et éventuellement à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

De par la qualité de son encadrement et la diversité de ses sections, notre Club propose à nos pratiquants, selon leurs aptitudes et leur volonté, d'évoluer à leur meilleur niveau.

Toute activité en collectivité implique une certaine discipline. Cette adhésion, que vous choisissiez librement, vous engage à accepter et respecter le règlement ci-dessous, ainsi que ceux des gymnases.

## *Généralités*

L'activité sportive mentionnée ci-dessus, impose le respect de soi-même et des autres :

- Correction dans la tenue. Pour les adhérents en compétition, respect des règles de compétition.
- Politesse vis à vis des cadres du Club, des autres pratiquants de notre club et des pratiquants des autres clubs et de leur famille, des membres du Conseil d'Administration et de leur famille, du personnel des gymnases, des juges, des membres des administrations et des officiels.
- Respect des horaires d'entraînement.

CPGR se réserve le droit de ne plus accepter, temporairement ou définitivement tout adhérent ayant un comportement insultant, dégradant, diffamatoire, verbalement ou physiquement violent, en bref, ne respectant pas les règles édictées ci-dessus et qui nuirait au bon fonctionnement du club. Des membres du CA seront préconisés pour rencontrer l'adhérent concerné et ses parents si l'adhérent est mineur. Si force est de constater que le comportement ne s'améliore pas, une décision sera prise lors d'une réunion plénière du CA et annoncée à l'adhérent et à ses parents par courrier recommandée avec AR.

L'évolution du sportif passe par l'application des règles communes et de celles dictées par les entraîneurs.

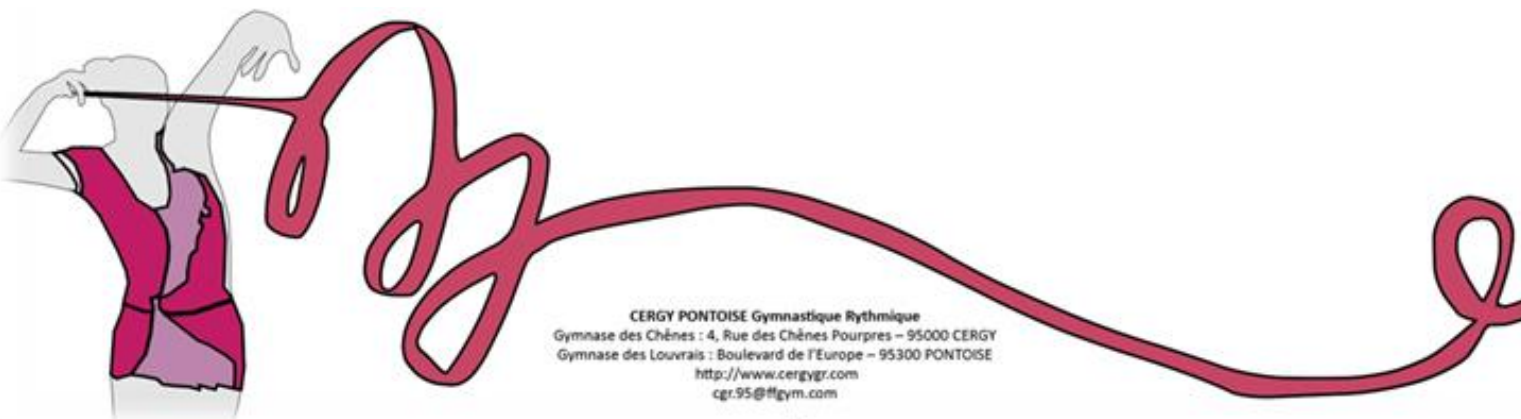
Toute utilisation du matériel est INTERDITE sans la présence et l'autorisation d'un cadre du Club. Le club ne peut être tenu pour responsable d'un accident survenu en dehors de l'horaire pour lequel un gymnaste est inscrit.

L'organisation pédagogique et technique du Club impose une présence régulière aux jours et heures indiqués par les entraîneurs.

Les entraîneurs et les membres du bureau sont à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions.

## *Constitution des groupes*

L'ensemble de l'équipe technique (directeur technique, juges et entraîneurs) décident :



- De l'affectation des gymnastes dans les différents groupes de niveaux (en cas de changement en cours d'année, la proposition est soumise à l'accord des parents) ;
- Des engagements dans les compétitions ainsi qu'un calendrier de clubs.

## REGLEMENT INTERIEUR

*A conserver par la famille !*

### Compétition

Elle est ouverte à tous, dans le respect de la réglementation imposée par les fédérations et sous l'autorité des entraîneurs.

Les sections "Loisir" n'ont pas de programme compétitif (hormis un challenge et la CERGY-PONTOISE Cup), mais peuvent éventuellement être engagées en compétition après accord des parents et des gymnastes, en fonction des propositions fédérales.

Les gymnastes inscrits dans un groupe de compétition s'engagent à participer à toutes les compétitions.

La participation aux compétitions impose aux gymnastes :

- De respecter le calendrier compétitif pour toute la saison sportive ;
- De répondre ponctuellement aux convocations qui précisent les jours, heures et lieux des manifestations ;
- Une implication des familles pour assurer les transports Aller/Retour sur les lieux de compétition ;

Toute défection à une compétition signalée moins de 15 jours avant la compétition sans un certificat médical entraînera le remboursement des frais d'engagement par les parents.

Les gymnastes sélectionnés à une finale nationale (championnat de France) partiront en équipe complète avec l'entraîneur et un chef de délégation (membre du bureau). L'hébergement et le transport sont organisés par le club.

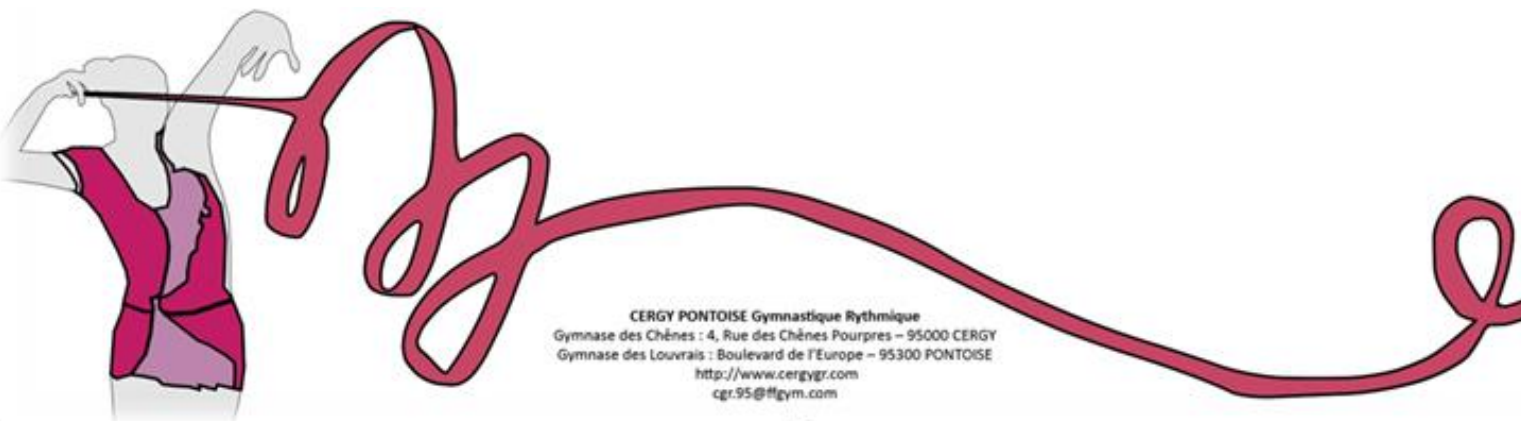
Une participation forfaitaire sera demandée aux familles afin de participer aux frais supplémentaires engagés. Un taux minimum de participation aux frais à hauteur de 50%, ajusté à la hausse si nécessaire en fonction du cout global du déplacement, sera appliqué.

N. B. Afin de les encourager, la présence des parents pendant les compétitions est vivement souhaitée.

### Suivi Médical

Il appartient aux pratiquants de se procurer auprès de leur médecin traitant un certificat de "Non Contre-indication" à la pratique de l'activité choisie. Sans ce document, les gymnastes ne seront pas acceptés à l'entraînement, et la licence et l'assurance ne pourront être délivrées par la fédération.

Pour les groupes de compétition, il est conseillé de consulter un médecin du sport pour faire établir ce certificat. En cas d'accident, une déclaration est établie conjointement par l'entraîneur et la famille, qui devra faire compléter par un médecin la partie médicale. Cette déclaration sera enregistrée et expédiée à l'assurance par le Club, au plus tard dans un délai de 5 jours.



# REGLEMENT INTERIEUR

*A conserver par la famille !*

## *Vol et dégradations*

Bien que soucieux et attentifs aux problèmes de vol et de détérioration des objets et effets personnels, les cadres ou le club ne peuvent être tenus pour responsables si de tels incidents venaient à se produire dans l'enceinte des vestiaires ou des gymnases. Il est donc fortement déconseillé de venir à l'entraînement avec des objets de valeur (portables, MP3, bijoux, montre, vêtements/chaussures de marque, vélos, mobylettes, motos etc. ...) et/ou des sommes d'argent.

**Les parents sont tenus d'accompagner et de rechercher leurs enfants jusqu'au vestiaire, et de s'assurer de la présence des entraîneurs.**

**Afin de réunir les meilleures conditions de sécurité et de concentration pour les gymnastes, les parents sont priés de ne pas entrer, ni rester, dans les salles d'entraînement pendant les cours.**

## *Démonstrations, galas*

Les parents, et les adhérents majeurs, autorisent le Club à utiliser tous documents et photographies des gymnastes afin de promouvoir l'activité concernée, ou le Club en général.

De même, ils autorisent leurs enfants à participer (ou ils participent eux-mêmes) à des démonstrations organisées soit par le Club, soit par toutes instances fédérales, et renoncent de plein droit aux recettes directes ou indirectes que ces démonstrations pourraient apporter au Club.

## *Adhésion et Cotisation*

L'adhésion au Club comprend l'assurance sportive et la licence d'une fédération gymnique (FFG et/ou FSGT). Elle reste due en cas de départ avant la fin de la saison quel qu'en soit le motif. Elle est forfaitaire et exigible à l'inscription, pour la saison sportive.

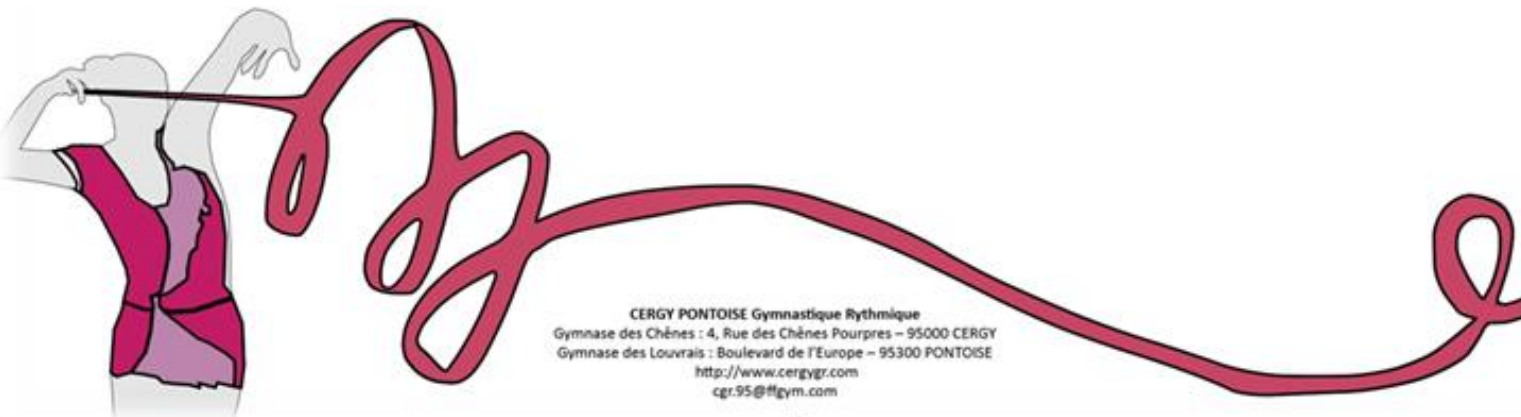
Les cotisations sont annuelles, payables à l'inscription et non remboursables. Le règlement en plusieurs termes est admis.

A titre exceptionnel, les demandes de remboursement devront être justifiées : présentation d'un justificatif médical (arrêt de plus de trois mois à la pratique de l'activité) ou administratif (mutation ...).

Chaque trimestre entamé est dû. Les petites vacances scolaires, comme les absences, ne sont pas déductibles. Les demandes de remboursement seront soumises au Conseil d'administration. Le remboursement sera effectué au prorata temporis.

En cas de non-paiement, les adhérents ne pourront être admis à l'entraînement, et la responsabilité du Club sera, de ce fait, déchargée jusqu'à complet règlement.

La cotisation ne comprend pas les stages effectués en cours d'année.





L'adhésion au Club vaut acceptation du présent règlement, dont l'objet est de contribuer à l'épanouissement de chacun.

## Questionnaire de santé

**Qui est concerné ?** Le licencié qui demande à la FFG le renouvellement de sa licence.

**Quand l'utiliser ?** Le questionnaire est à utiliser **pendant les deux saisons** qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré.

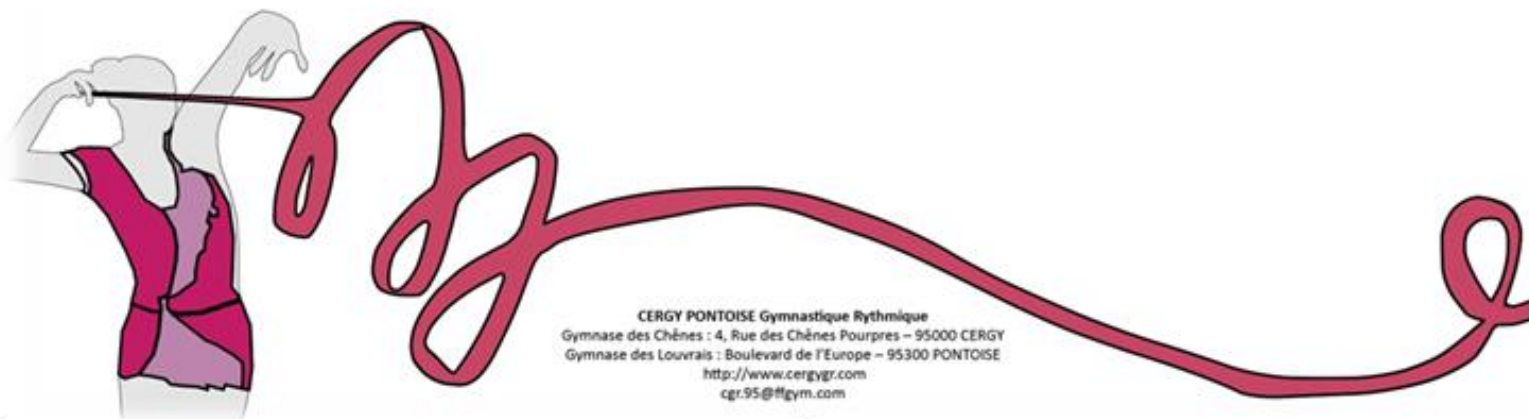
Exemple	Saison 2017/2018	Certificat médical
	Saison 2018/2019	Questionnaire + Attestation
	Saison 2019/2020	Questionnaire + Attestation
Saison 2019/2020	Certificat médical	

**Répondez aux questions suivantes par oui ou par non**

Durant les douze derniers mois :	OUI	NON
① Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexplicquée ?		
② Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
③ Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
④ Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
⑤ Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
⑥ Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<b>A ce jour :</b>		
⑦ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
⑧ Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
⑨ Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

**Attention :**

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal s'il est mineur.
- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :  
⇒ Attestation ci-après à fournir à votre club, pour les saisons concernées – Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :



⇒ Le **certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence.**

## Attestation

(Pour les mineurs)

Je soussigné :

Nom : ..... Prénom : .....

Représentant légal de l'enfant : .....

Licence N° ..... Club : .....

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à sa demande de licence à la FFG pour la saison ...../.....

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à ..... le ...../...../..... Signature

(Pour les majeurs)

Je soussigné :

Nom : ..... Prénom : .....

Licence N° ..... Club : .....

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à ma demande de licence à la FFG pour la saison ...../.....

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à ..... le ...../...../..... Signature

